AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0814
FR0000035263-FS0361

7 avril 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

LAFUMA S.A.

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 avril 2016, la société de droit suisse Calida Holding AG (Bahnstrasse, 6208 Oberkirch, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 avril 2016, les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la société LAFUMA S.A. et détenir 5 087 580 actions LAFUMA S.A. représentant autant de droits de vote, soit 71,55% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions LAFUMA S.A. hors marché.

[1] Sur la base d'un nombre total de 7 110 669 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement Général de l'AMF.